

⑭

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑮ Date de dépôt : 22.06.90.

⑯ Priorité :

⑰ Date de la mise à disposition du public de la demande : 27.12.91 Bulletin 91/52.

⑱ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑲ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : DUBLED Bernard — FR.

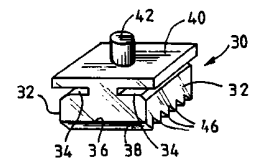
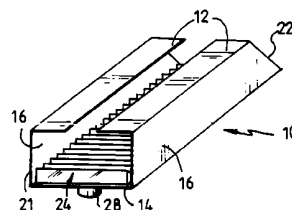
⑵ Inventeur(s) : DUBLED Bernard.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Cabinet Netter.

⑸ Dispositif d'attache pour la fixation mutuelle de deux objets.

⑹ Le dispositif d'attache comprend une glissière (10) propre à être fixée à un premier objet, cette glissière ayant la forme d'un canal présentant une ouverture (18) et un fond (14) muni d'un relief à denture (24), ainsi qu'un curseur (40) propre à être fixé à un second objet et à coulisser le long de la glissière (10), ce curseur étant muni d'un relief à denture (38) de forme complémentaire de celui de la glissière, de manière à maintenir le curseur en une position fixe choisie parmi une multiplicité de positions possibles le long de la glissière, la forme des reliefs à denture (24, 38) étant telle que le déplacement du curseur ne peut être obtenu que dans une seule direction de coulissement le long de la glissière.



Dispositif d'attache pour la fixation mutuelle de deux objets.

L'invention concerne un dispositif d'attache pour la fixation mutuelle de deux objets.

Elle concerne plus particulièrement un dispositif d'attache qui permet de fixer les deux objets suivant une multiplicité de positions fixes possibles.

10

On connaît déjà des dispositifs d'attache de ce genre. C'est le cas en particulier des dispositifs du type "auto-agrippant" qui comprennent une bande souple munie de poils ayant l'aspect du velours et une autre bande souple munie de crocs propres à coopérer avec les poils précités. Ces matériaux du type auto-agrippant sont connus sous la Marque "Velcro".

Ces dispositifs d'attache connus sont d'un maniement aisé, mais ont pour inconvénient d'être peu résistants à l'arrachement.

L'invention vise à procurer un dispositif d'attache qui permet d'éviter l'inconvénient précité.

C'est également un but de l'invention de procurer un tel dispositif d'attache qui permet de fixer entre eux deux objets suivant une multiplicité de positions fixes possibles, et cela sans risque d'une désolidarisation intempestive des deux objets.

30

Selon une caractéristique essentielle de l'invention, le dispositif d'attache comprend une glissière propre à être fixée à un premier objet, cette glissière ayant la forme d'un canal présentant une ouverture et un fond muni d'un relief à denture, ainsi qu'un curseur propre à être fixé

35

à un second objet et à coulisser le long de la glissière, ce curseur étant muni d'un relief à denture de forme complémentaire de celui de la glissière, de manière à maintenir le curseur en une position fixe choisie parmi une multiplicité de positions possibles le long de la glissière, la forme des reliefs à denture précités étant telle que le déplacement du curseur ne peut être obtenu que dans une seule direction de coulissement le long de la glissière.

10 Ainsi, pour faire coopérer le curseur et la glissière, il suffit d'introduire le curseur par une extrémité déterminée de la glissière et de le faire coulisser le long de celle-ci de manière à l'amener à la position fixe voulue. Ce coulissement s'effectue en exerçant une traction propre à désengager les deux reliefs à denture l'un de l'autre, ce désengagement n'étant possible que dans la direction de coulissement précitée qui constitue une direction autorisée ou privilégiée, le coulissement en direction opposée étant interdit. Lorsque le curseur est amené à la position voulue, 20 les deux reliefs à denture coopèrent entre eux et tendent à maintenir le curseur dans la position fixe ainsi obtenue.

Si l'on désire changer la position du curseur, il suffit de le faire coulisser le long de la glissière, dans la direction autorisée précitée. 25

Avantageusement, la glissière est un profilé dont l'ouverture est délimitée par deux lèvres en vis-à-vis, propres à être engagées respectivement dans deux encoches ménagées respectivement dans deux faces latérales opposées du curseur, ces deux faces latérales se raccordant, d'une part, sur une face de fond qui est munie du relief à denture et, d'autre part, sur une face externe opposée, qui est munie de moyens pour la fixation du curseur au second objet. 30

35

Les deux lèvres sont de préférence rectilignes mais peuvent

avoir une configuration différente, par exemple être cran-
tées, pour contribuer au blocage du curseur.

Dans une forme de réalisation de l'invention, les deux lè-
5 vres de la glissière se raccordent au fond par deux ailes
sensiblement parallèles entre elles, la glissière consti-
tuant ainsi un profilé à section transversale en forme de
C.

10 En variante, les deux lèvres de la glissière se raccordent
tangentiellement au fond pour définir deux bords parallèles
facilitant la fixation de la glissière sur le premier objet.

Avantageusement, le relief à denture de la glissière est
15 une crémaillère qui s'étend sur toute la longueur de la
glissière, tandis que le relief à denture du curseur est
un tronçon de crémaillère.

Dans une forme de réalisation préférée de l'invention, les
20 reliefs à denture possèdent des dents triangulaires de forme
asymétrique, chaque dent ayant une face sensiblement perpen-
diculaire à la direction longitudinale de la crémaillère
et une face inclinée par rapport à cette direction.

25 Il suffit alors de faire coopérer les deux reliefs à denture
suivant des orientations opposées, de sorte que les faces
perpendiculaires des dents respectives coopèrent entre el-
les, de même que les faces inclinées des dents.

30 En faisant coopérer les deux dentures de cette manière,
le curseur peut coulisser par rapport à la glissière dans
une direction privilégiée où le dégagement mutuel des dentu-
res est facilité.

35 Dans une forme de réalisation de l'invention, le relief

à denture de la glissière est en matière plastique et rapporté sur le fond de la glissière, tandis que le relief à denture du curseur est en matière plastique et rapporté sur le curseur.

5

Dans une autre forme de réalisation, le relief à denture de la glissière est formé d'une seule pièce avec elle et, de façon correspondante, le relief à denture du curseur est formé d'une seule pièce avec lui.

10

Bien que l'on puisse utiliser une glissière d'une seule pièce, on peut aussi utiliser une glissière formée de plusieurs tronçons alignés et séparés les uns des autres par des espacements définis. On prévoit alors plusieurs curseurs alignés séparés les uns des autres de manière à pouvoir être introduits simultanément dans les espacements définis entre les tronçons de glissière et à être ensuite déplacés simultanément dans les tronçons de glissière correspondants, dans la direction de coulissement précitée.

20

Le curseur du dispositif de l'invention comprend de préférence au moins un plot pour sa fixation au second objet.

Dans la description qui suit, donnée seulement à titre d'exemple, on se réfère aux dessins annexés, sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une glissière selon l'invention;
- 30 - la figure 2 est une vue de dessus de la glissière de la figure 1;
- la figure 3 est une vue en perspective d'une crémaillère propre à être rapportée dans la glissière des figures 1 et 2;

35

- la figure 4 est une vue de côté de la crémaillère de la figure 3;
- la figure 5 est une vue en perspective montrant la glissière de la figure 1 équipée de la crémaillère de la figure 3;
- la figure 6 est une vue en perspective d'un curseur propre à coopérer avec la crémaillère de la figure 5;
- 10 - la figure 7 est une vue d'extrémité du curseur de la figure 6;
- la figure 8 est une vue latérale du curseur de la figure 6;
- 15 - la figure 9 est une vue en perspective d'une plaque d'usure propre à équiper le curseur de la figure 6;
- 20 - la figure 10 est une vue latérale montrant schématiquement la coopération de la denture de la glissière et de la denture du curseur dans une position de verrouillage;
- la figure 11 est une vue correspondante à celle de la figure 10 dans une position de déverrouillage;
- 25 - la figure 12 est une vue en perspective montrant schématiquement deux objets dont l'un est équipé de deux glissières et l'autre de deux curseurs;
- 30 - la figure 13 est une vue latérale montrant deux objets dont l'un est équipé de plusieurs tronçons de glissière et l'autre de plusieurs curseurs;
- 35 - la figure 14 est une vue en coupe d'un ensemble glissière-

re-curseur dans une autre forme de réalisation;

- la figure 15 est une vue en coupe d'un ensemble glissière-curseur dans une autre forme de réalisation;

5

- la figure 16 est une vue en coupe d'un ensemble glissière-curseur dans une autre forme de réalisation; et

10 - la figure 17 est une vue en perspective d'une extrémité d'une glissière.

On se réfère tout d'abord à la figure 1 qui montre une glissière 10 réalisée à partir d'un profilé ayant une section transversale en forme générale de C. La glissière comprend
15 deux lèvres 12 rattachées à un fond 14 par l'intermédiaire de deux ailes 16. Les deux ailes 16 s'étendent perpendiculairement au fond 14 et perpendiculairement aux ailes 12, lesquelles définissent entre elles une ouverture 18 à bords parallèles. Le fond 14 comporte une multiplicité de trous
20 20 alignés et espacés, deux à deux, les uns des autres d'une distance d . La glissière 12 possède une extrémité 21 coupée à angle droit par rapport au fond 14 et une extrémité 22 coupée de façon inclinée par rapport au fond 14. Cette dernière constitue l'extrémité d'introduction pour le curseur,
25 comme on le verra plus loin, l'introduction du curseur par l'extrémité opposée 21 étant interdite.

On se réfère maintenant aux figures 3 et 4 qui montrent une crémaillère 24 formant relief à denture propre à être
30 disposé à l'intérieur de la glissière 10. Cette crémaillère s'étend sur une longueur L sensiblement égale à celle de la glissière et sur une largeur l inférieure à la distance des deux ailes 16. La crémaillère 24 possède une multiplicité de dents 26 de forme asymétrique. Du côté opposé aux
35 dents 26, la crémaillère 24 possède une multiplicité de

plots 28 alignés et espacés, deux à deux, les uns des autres de la même distance d que celle qui sépare les trous 20 de la glissière.

5 Ainsi, comme montré à la figure 5, la crémaillère 24 peut être introduite à l'intérieur de la glissière 10 de manière à s'appuyer sur le fond 14, les plots 28 traversant les trous 20 de la glissière.

10 A titre d'exemple, la glissière 10 peut être réalisée dans un métal, par exemple de l'aluminium, et la crémaillère dans une matière plastique. Les plots 28 qui font saillie à l'extérieur de la glissière permettent de fixer celle-ci sur un objet approprié non représenté.

15

On se réfère maintenant à la figure 6 qui montre un curseur 30 propre à être fixé à un second objet (non représenté) et à coulisser le long de la glissière 10. Ce curseur a la forme générale d'un parallélépipède qui présente deux
20 faces latérales opposées 32 dans lesquelles sont formées respectivement deux encoches 34 propres à coopérer respectivement avec les deux ailes 12 de la glissière 10. Les faces latérales 32 se raccordent, d'une part, à un fond 36 muni d'un relief 38 à denture et, d'autre part, à une face externe
25 ne 40 munie d'un plot 42 permettant la fixation du curseur 30 sur un second objet (non représenté).

Le relief 38 constitue un tronçon de crémaillère qui est propre à coopérer avec la crémaillère 24 lorsque le curseur
30 est engagé dans la glissière.

Le relief 38 peut être rapporté sur la face 36 du curseur ou bien être formé d'une seule pièce avec ce dernier.

35 Le curseur 30 est avantageusement formé d'une matière plas-

tique. En ce cas, chacune des faces 32 est avantageusement munie d'une plaque d'usure 44 telle que représentée à la figure 9. Cette plaque possède le même profil que le curseur et protège l'ensemble de la face 32, y compris l'encoche
5 34.

Le relief 38 du curseur 30 possède des dents 46 propres à coopérer avec les dents 26 de la crémaillère 24. Ces dents s'étendent de préférence sur sensiblement la même largeur
10 que les dents 26.

Dans la forme de réalisation représentée, chacune des dents 26 a une forme triangulaire asymétrique et possède (figure 10) une face 48 perpendiculaire à la direction longitudinale de la crémaillère 24 et une face 50 inclinée, par exemple à 45°, par rapport à cette direction longitudinale.
15

De façon correspondante, chacune des dents 46 du curseur comprend une face 52 perpendiculaire à la direction de déplacement du curseur et une face 54 inclinée, par exemple à 45°, par rapport à cette direction. Dans la position représentée à la figure 10, les faces respectives 52 des dents 46 viennent en appui contre les faces 48 des dents 26, tandis que les faces 54 des dents 46 viennent en appui contre
20 les faces 50 des dents 26. Lorsque l'on tend à déplacer le curseur dans le sens de la flèche F1 représentée à la figure 10, le curseur tend à se bloquer par coopération des faces 52 et des faces 48 qui forment butées, si bien que le coulissement du curseur dans cette direction est
25 impossible.
30

En revanche, lorsque l'on déplace le curseur dans la direction longitudinale opposée, comme montré par la flèche F2 sur la figure 11, les faces 54 des dents 46 tendent à glisser le long des faces 50 des dents 26, du fait de leur in-
35

clinaison. De ce fait, le déplacement du curseur dans la direction représentée par la flèche F2 est favorisé.

Du fait de la structure des dents 26 et des dents 46, le
5 curseur 30 peut être immobilisé en toute position fixe choisie par rapport à la glissière 10. Si l'on désire déplacer le curseur d'une position fixe à une autre, il suffit de le faire coulisser le long de la glissière dans le sens de la flèche F2 en exerçant une force de traction appropriée. Lorsque les dents 26 et 46 glissent l'une sur l'autre,
10 le curseur se déplace très légèrement dans une direction perpendiculaire comme représenté par la flèche F3.

Pour faciliter la coopération mutuelle des deux dentures,
15 on peut avantageusement utiliser un profil de glissière dont les lèvres 12 sont élastiques et tendent à appliquer le curseur en direction du fond de la glissière.

On se réfère maintenant à la figure 12 qui montre un premier
20 objet 01 muni de deux glissières 10 et 10' selon l'invention. Ces deux glissières sont disposées parallèlement entre elles sur une face 56 de l'objet 01.

Sur la face 58 d'un second objet 02, sont disposés deux
25 curseurs 40 et 40' selon l'invention, dont l'écartement correspond à celui des glissières 10 et 10'. Les curseurs 40 et 40' sont propres à être introduits par les extrémités respectives 22 et 22' des glissières 10 et 10', ce qui permet de fixer l'objet 02 sur l'objet 01 en une position fixe
30 choisie parmi une multiplicité de positions possibles.

A titre d'exemple, l'objet 01 peut être un sac et l'objet 02 un compartiment ou autre sac susceptible d'être fixé sur le premier sac.

On se réfère maintenant à la figure 13 qui montre une glissière formée de plusieurs tronçons $10_1, 10_2, 10_3, 10_4$ alignés et séparés les uns des autres par des espacements e définis. Dans l'exemple, les tronçons 10_1 à 10_4 ont tous la même longueur et sont fixés sur l'objet O_1 de manière que les espacements e aient également la même longueur.

Sur l'objet O_2 on prévoit alors quatre curseurs $40_1, 40_2, 40_3$ et 40_4 alignés et séparés les uns des autres de manière à pouvoir être introduits simultanément dans les espacements définis entre les tronçons de glissière et à être ensuite déplacés simultanément dans les tronçons de glissière correspondants, comme illustré par les flèches coudées F_4 . Pour cela, les curseurs sont séparés les uns des autres d'une distance correspondant à la longueur d'un tronçon de glissière augmentée de la longueur d'un espacement entre deux tronçons. Bien entendu, la longueur de chaque curseur doit être au plus égale à la longueur de chaque espacement entre tronçons de glissière. Les tronçons de glissière peuvent être indépendants ou bien être réunis entre eux par une base commune constituant le fond des tronçons de glissière. De même les curseurs peuvent être indépendants ou réunis entre eux, par exemple par une bande souple.

On se réfère maintenant à la figure 14 qui montre une glissière 10 ayant un profil sensiblement différent, les ailes 12 ayant une section en S et se raccordant directement au fond 10 le long de deux bords parallèles 60 . Ces deux bords facilitent la fixation de la glissière sur un objet. Par exemple, la glissière peut être formée en matière plastique et les bords 60 peuvent être perforés au préalable pour permettre la fixation de la glissière par couture sur un objet.

Dans la forme de réalisation de la figure 15, la glissière

présente le même profil que dans le cas de la figure 14. Par contre, le curseur possède une structure un peu différente en ce sens que la partie de celui-ci qui fait saillie en dehors de la glissière comprend deux ailes incurvées
5 62, ayant sensiblement la forme d'un S, et s'étendant à proximité immédiate des lèvres de la glissière, ce qui permet de les dissimuler au moins en partie.

Dans la forme de réalisation de la figure 16, qui s'apparente à celle de la figure 15, le curseur présente une face supérieure plate 64 dont la largeur correspond sensiblement à celle de la glissière.

Dans la forme de réalisation de la figure 17, la glissière
15 10 comporte un talon d'extrémité 66 qui prolonge le fond 14 et qui comporte des perforations 68 de forme rectangulaire pour permettre l'introduction d'un dispositif de fixation approprié, par exemple une sangle (non représentée).

20 Par ailleurs, les ailes 12 de la glissière sont munies de deux paires d'orifices en vis-à-vis tels 70 qui permettent l'introduction d'une broche 72 ou analogue s'opposant au déplacement du curseur dans sa direction de coulissement.

25 Le dispositif d'attache de l'invention est susceptible de nombreuses variantes de réalisation en ce qui concerne non seulement la glissière, mais aussi le curseur.

Le relief à denture de la glissière peut être formé d'une
30 seule pièce avec la glissière ou rapporté dans celle-ci. De même, le relief à denture de curseur peut être formé d'une seule pièce avec lui ou rapporté sur ce dernier.

La glissière peut être formée à partir d'un profilé métallique
35 que et, de préférence, à partir d'un profilé en matière

..plastique relativement souple.

L'invention trouve une application particulière dans le domaine de la maroquinerie pour réaliser des sacs formés
5 de plusieurs parties pouvant être désolidarisées les unes des autres ou fixées les unes aux autres, et cela dans différentes positions mutuelles.

Revendications.

1. Dispositif d'attache entre deux objets, caractérisé en ce qu'il comprend une glissière (10) propre à être fixée
5 à un premier objet (01), cette glissière ayant la forme d'un canal présentant une ouverture (18) et un fond (14) muni d'un relief à denture (24), ainsi qu'un curseur (40) propre à être fixé à un second objet (02) et à coulisser le long de la glissière (10), ce curseur étant muni d'un
10 relief à denture (38) de forme complémentaire de celui de la glissière, de manière à maintenir le curseur en une position fixe choisie parmi une multiplicité de positions possibles le long de la glissière, la forme des reliefs à denture (24, 38) étant telle que le déplacement du curseur ne peut
15 être obtenu que dans une seule direction de coulissement (F2) le long de la glissière.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la glissière (10) est un profilé dont l'ouverture (18)
20 est délimitée par deux lèvres (12) en vis-à-vis, propres à être engagées respectivement dans deux encoches (34) ménagées respectivement dans deux faces latérales opposées (32) du curseur (40), les deux faces latérales se raccordant, d'une part, sur une face de fond (36) qui est munie du relief à denture (38) et, d'autre part, sur une face externe
25 (40) opposée à la face de fond et munie de moyens (42) pour sa fixation au second objet (02).

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce
30 que les deux faces latérales (32) du curseur (40) sont munies chacune d'une plaque anti-usure (44).

4. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux lèvres (12) de la glissière (10) se raccordent
35 au fond (14) par deux ailes (16) sensiblement parallèles

entre elles, la glissière ayant ainsi une section transversale en forme de C.

5 5. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que les deux lèvres (12) de la glissière (10) se raccordent tangentiellement au fond (14) pour définir deux bords parallèles (60).

10 6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le relief à denture (24) de la glissière (10) est une crémaillère qui s'étend sur toute la longueur de la glissière, tandis que le relief à denture (38) du curseur (40) est un tronçon de crémaillère.

15 7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que les reliefs à denture (24; 38) ont des dents (26; 46) de forme asymétrique, chaque dent ayant une face (48; 52) sensiblement perpendiculaire à la direction longitudinale de la crémaillère et une face (50; 54) inclinée par rapport
20 à la direction longitudinale de la crémaillère.

8. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le relief à denture (24) de la glissière (10) est en matière plastique et rapporté sur le fond (14)
25 de la glissière, et en ce que le relief à denture (38) du curseur (40) est rapporté sur le curseur.

9. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que le relief à denture (24) de la glissière
30 (10) est formé d'une seule pièce avec elle et en ce que le relief à denture (38) du curseur (40) est formé d'une seule pièce avec lui.

10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que la glissière est formée de plusieurs tron-
35

Tronçons (10₁, 10₂, 10₃, 10₄) alignés et séparés les uns des autres par des espacements définis (e) et en ce qu'il est prévu plusieurs curseurs alignés (40₁, 40₂, 40₃, 40₄) et séparés les uns des autres de manière à pouvoir être introduits simultanément dans les espacements (e) définis entre les tronçons de glissière et à être ensuite déplacés simultanément dans les tronçons de glissière correspondants.

11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que le fond (14) de la glissière (10) est prolongé par un talon muni de perforations (68).

12. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que les ailes (12) sont munies de paires d'orifices (70) en vis-à-vis pour l'introduction d'une broche (72) s'opposant au déplacement du curseur dans sa direction de coulissement.

13. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que le curseur (40) est muni d'au moins un plot (42) pour sa fixation au second objet (02).

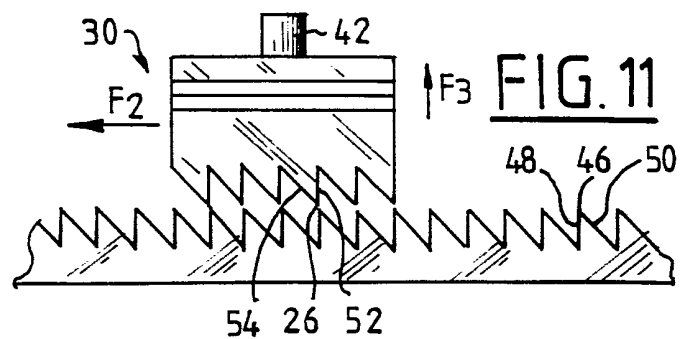
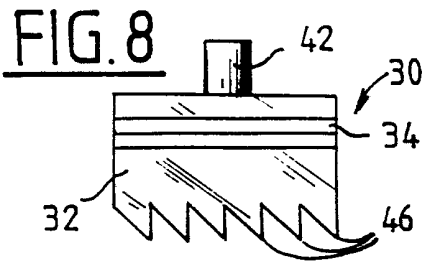
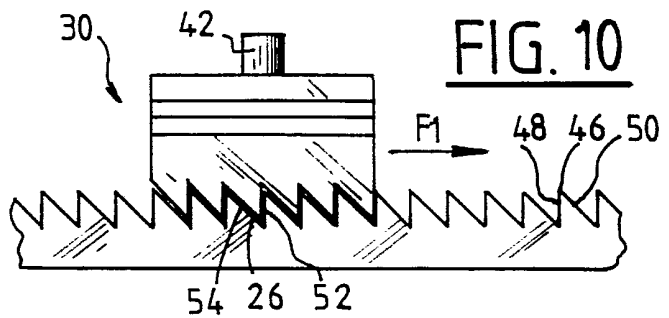
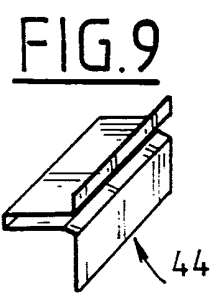
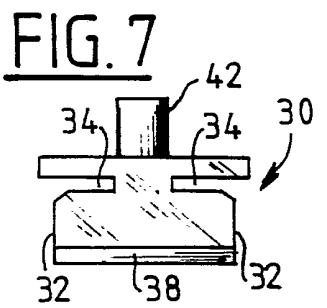
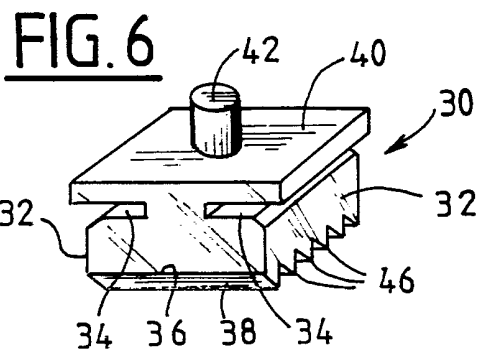
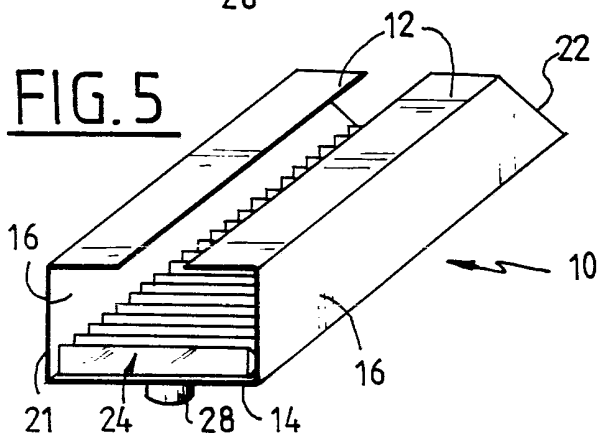
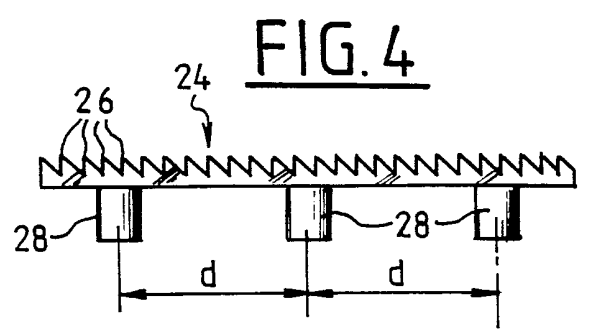
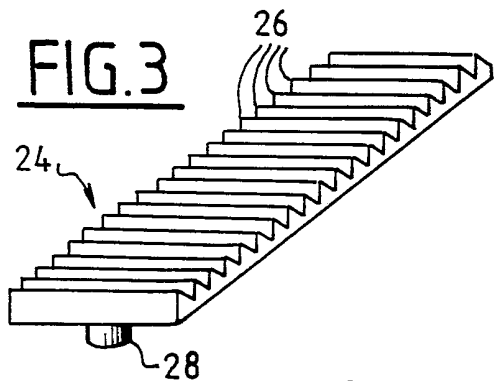
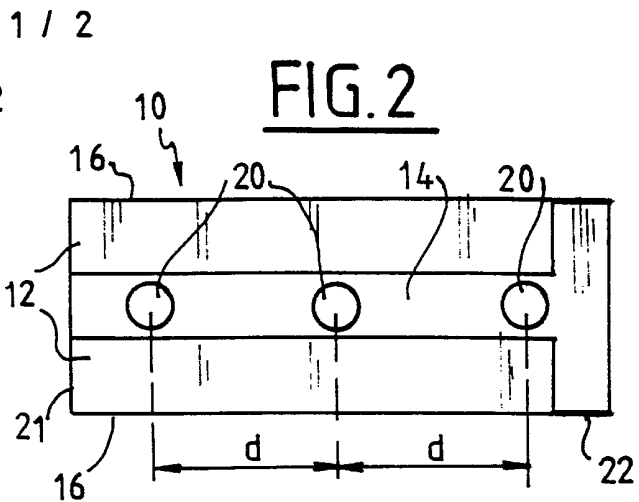
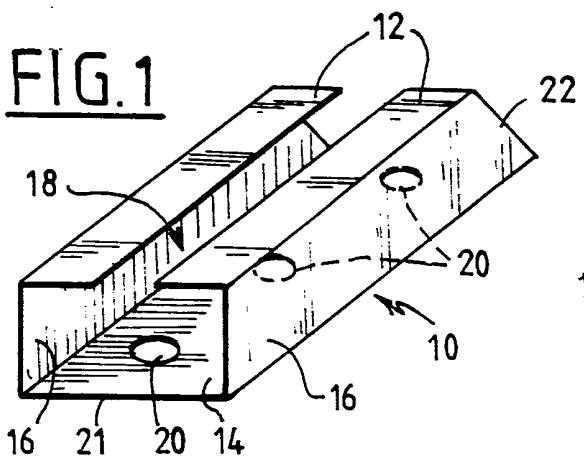


FIG. 12

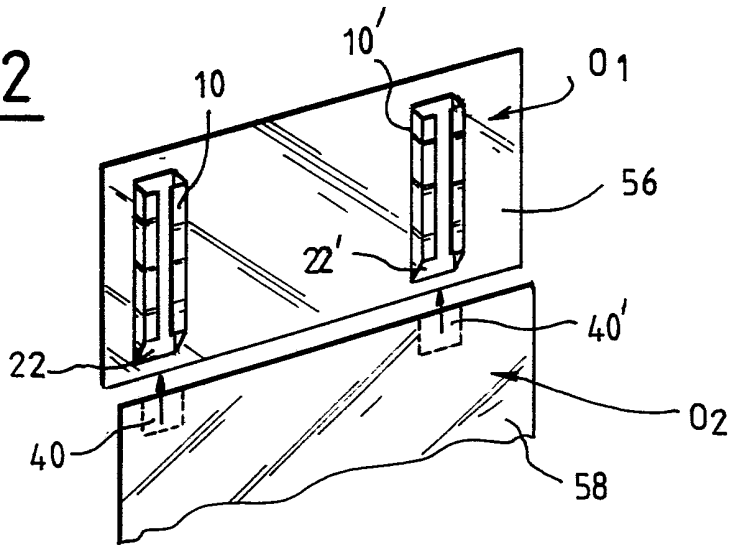


FIG. 13

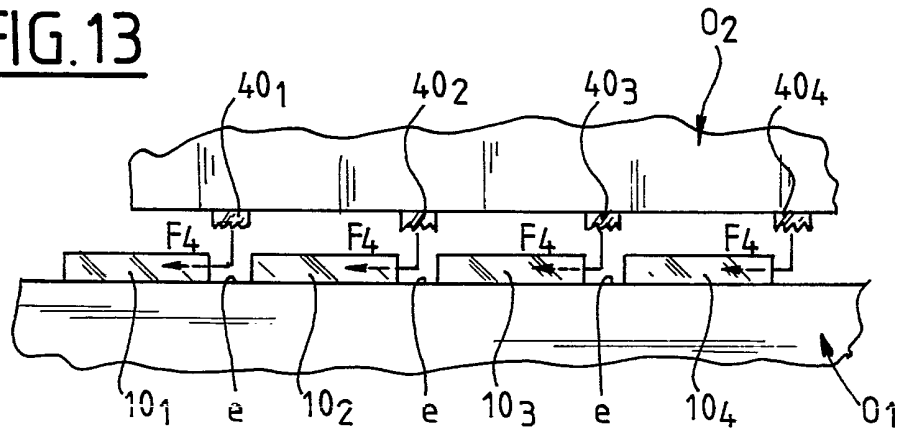


FIG. 14

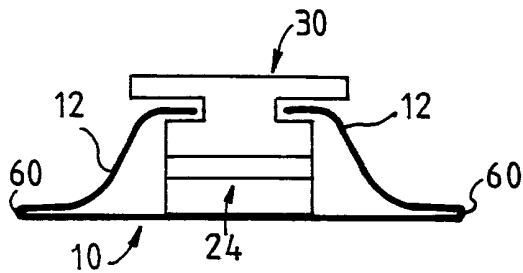


FIG. 15

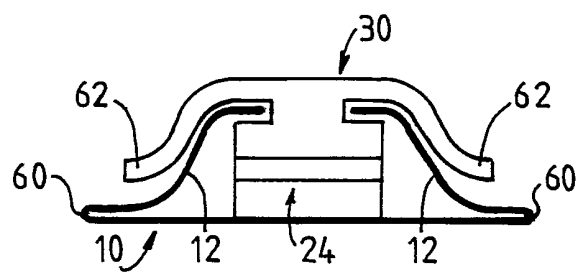


FIG. 16

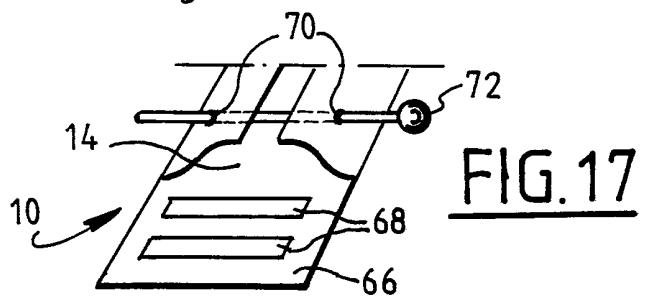
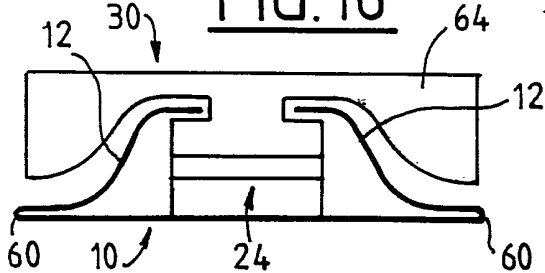


FIG. 17

INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE

de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9007876

FA 443884

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	EP-A-0 150 046 (ETS. S.A. FABRIQUES D'EBAUCHES) * Page 3, ligne 20 - page 4, ligne 20; figures 1-6 *	1,6-9
X	AU-B- 583 274 (F.F. SEELEY NOMINEES PTY. LTD) * Page 4, ligne 24 - page 5, ligne 14; figures 1,2 *	1,6,7,9
A	EP-A-0 189 007 (BC ITALIANA S.p.A.) * Page 3, ligne 10 - page 4, ligne 15; figures 1,2 *	1,2,6,9
A	FR-A-2 577 771 (I.T.W. DE FRANCE) * Page 2, ligne 15 - page 3, ligne 14; figures 1-3 *	1,2
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 44 B A 45 C B 65 D F 16 B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
08-03-1991		CALAMIDA G.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)